

Serquigny, le 12 juin 2020

**Mesdames et Messieurs les parents
d'élèves fréquentant le service de
restauration scolaire**

Objet : Projet d'Accueil Individualisé Péricolaire

*Dossier suivi par : Marion VICAIRE
mvicaire@serquigny.fr*

Copie pour information à : Madame Myriam DEROS, Chef Cantinière,
Madame Sylvie DESPRES, Directrice de l'école élémentaire,
Madame Nathalie CRETOIS, Directrice de l'école maternelle

Madame, Monsieur,

Comme l'an passé, il me semble nécessaire de rappeler que la circulaire n°2003-135 du 08 septembre 2003 relative à l'accueil en collectivité des enfants atteints de troubles de la santé, prévoit la mise en place d'un **projet d'accueil individualisé périscolaire (PAIP)** concernant l'enfant atteint de maladie chronique (asthme par exemple), d'allergie et d'intolérance alimentaire.

Le PAIP lui permet de suivre une scolarité ou d'être accueilli en collectivité, de bénéficier de son traitement ou de son régime alimentaire, d'assurer sa sécurité et de compenser les inconvénients liés à son état de santé.

Le PAIP est un document **écrit**, élaboré à la demande de la famille par le Maire et le médecin scolaire, à partir des données transmises par le médecin qui soigne l'enfant.

Aussi, pour des raisons légales évidentes de sécurité de votre enfant, si celui-ci présente des troubles de la santé, je vous demande de bien vouloir transmettre à mes services le certificat médical correspondant pour qu'un PAIP puisse être mis en place le plus rapidement possible.

Je tiens à rappeler à toutes fins utiles que le respect du secret professionnel est une obligation générale et absolue qui s'impose à tous les personnels de la structure d'accueil pour tous les faits ou informations relatifs à la santé de l'enfant.

Toutefois le secret professionnel ne peut empêcher de déterminer avec l'équipe d'accueil les mesures à prendre pour faciliter la bonne adaptation de l'enfant.

Je me tiens bien entendu à votre entière disposition pour répondre à vos interrogations, et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.



Le Maire,

Frédéric DELAMARE